

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD-ISERE

Comité Syndical du 28 mai 2014

Compte rendu de la séance du comité syndical

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 21 mai 2014, s'est réuni le 28 mai 2014 à l'amphithéâtre de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère.

Etaient présents :

Titulaires

ARCHER Jean-Claude	FERRARIS Patrick
ARNAUD Thérèse	GARNIER Eric
ARNOLD Annick	GENTAZ Gilles
BALLEFIN Robert	GIROUD Maurice
BARRAL-JOANNES Anne-Laure	GRISOLLET Joël
BERGER Alain	GROS Hubert
BERGER Dominique	LAUDE Michel
BESSON Nathalie	LAVILLE Christophe
CHABERT Jean-Pierre	MARCEL Roger
CHAVANTON-DEBAUGE Edith	PIOLAT Jean-Christian
COCHARD Bernard	PLANTIER Stéphane
COMBEROUSSE Yves	QUEMIN André
COQUET Raymond	RABATEL Daniel
DELDICQUE Jean-François	REY Eugène
DOIDY Bernard	REYNAUD Jean-Louis
DOYEN Eric	SIMONDANT Martial
DUJARDIN Robert	VASSAL Guy
DURA Jean-Christophe	VIAL Martial
DUVERNE Christophe	ZIERCHER André

Suppléants

AIMONETTI Robert	GIRARD Thierry
BARNIER Guy	JURADO Alain
BOUCHE Christian	MEYRIEUX Jean-Pierre
BOUVIER Gérard	PARISSET Robert
CARNIS Carole	PAYEN Pascal
CARRON Michel	PELLET Valérie
CASTAING Patrick	SARDAT Christian
CHEMINEL Daniel	SAUGEY Catherine
FASSINOT Christine	SAVELLI Marie-Christine
GALLIEN Jean	WIRTH Jean-Pierre
GAUDE Daniel	

Auditeurs libres :

M. CICERON Gérald, COLOMB-BOUVARD André, GUILLAUD Gabriel, JULIEN Maryvone, MAGUET Alain, VIVIAN Jean-Pascal, PAYEBIEN François.

Excusés :

CHRIQUI Vincent, FREMY Didier, MICHAUD Jean-Paul, PAGET Jean-Paul, REY Christian, BACCONNIER Michel, BADIN Jean, BADIN Pascale, BEJUIT André, BERNARD Sonie, BOYER Philippe, COQUET Nathalie, DURAND Gilbert, GLAD Laurent, GUICHERD André, MARTIN Joelle, ORELLE Pierre-Louis, PERRICHON Marie-Madeleine, PHILIPPE Eric, PRIMARD Monique, RABATEL Rémy, RABUEL Guy, ROLLAND Noel, ROY Louis, SAPET Myrienne, VERDEL Véronique, WADJA Danie

Le Président sortant du Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère, M. André COLOMB-BOUVARD, ouvre la séance et remercie les membres de l'assistance de leur présence. M. COLOMB-BOUVARD évoque le « passage de relais » que représente l'installation d'un nouveau Comité syndical. Puis il insiste sur l'importance du SCoT Nord-Isère et rappelle sa place au sein d'un contexte institutionnel plus large, celui de l'Inter-SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise. Après avoir remercié l'équipe technique, le Président sortant retrace les grandes lignes de l'historique de l'élaboration du SCoT, dont la mise en œuvre se poursuivra désormais sous l'égide de la nouvelle équipe d'élus.

M. COLOMB-BOUVARD appelle ensuite M. Jean-Claude ARCHER, doyen de l'assemblée, qui aura à charge de présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président. M. ARCHER remercie M. COLOMB-BOUVARD pour son action au cours de la mandature qui s'achève, et procède à l'appel nominal des délégués. Pour chaque délégué titulaire absent, un délégué suppléant est désigné afin de prendre part aux opérations de vote. A l'issue de l'appel, le Président de séance demande à l'assemblée de prendre acte de l'installation du Comité syndical, et précise que le quorum est atteint.

Il appelle la benjamine de l'assemblée, Mme BARRAL-JOANNES Anne-Laure, afin de prendre la fonction de secrétaire de séance et secrétaire du bureau de vote. Le Président de séance rappelle que « l'élection du Président par le Comité syndical s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément à l'article L. 5211-7 du CGCT. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. » MM. VIAL Martial et GARNIER Éric sont appelés et invités à prendre les fonctions d'assesseurs/scrutateurs. Le secrétaire et les deux assesseurs rejoignent la table de vote.

M. ARCHER fait un appel à candidatures pour la Présidence du Syndicat mixte du SCoT parmi les délégués du Comité syndical. Un seul candidat se déclare : M. Joël GRISOLLET (délégué CAPI). Le président de séance lui propose de prendre la parole, ce qu'accepte le candidat. M. GRISOLLET prend donc la parole quelques minutes pour se présenter, réaffirmer les spécificités et les enjeux majeurs du territoire du SCoT Nord-Isère, insister sur l'importance de poursuivre l'action de l'équipe précédente en cette phase de mise en œuvre du SCoT. Il met en avant la nécessité de prendre en compte les spécificités du territoire, notamment au travers d'une représentativité équitable et cohérente des EPCI membres.

A l'issue de cette allocution, M. ARCHER propose une prise de parole aux délégués syndicaux souhaitant intervenir. A la question du caractère obligatoire du vote à bulletin secret, il est acté que, dans un premier temps, l'assemblée va bien procéder à l'élection du Président à bulletin secret. Le Président de séance rappelle les modalités du vote, puis ouvre le scrutin pour l'élection du Président du SCoT Nord-Isère.

Suite à la clôture du scrutin et au dépouillement des 43 bulletins de vote, les résultats suivants sont actés :

- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 36
 - o Joël GRISOLLET : 35 voix
 - o Christophe DUVERNE : 1 voix

Après avoir détaillé les résultats et rappelé que la majorité absolue est fixée à 22 voix, M. Joël GRISOLLET est proclamé Président du Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère par M. ARCHER, lequel lui remet la présidence de séance.

M. Joël GRISOLLET remercie les délégués pour leur confiance, puis s'exprime en quelques mots sur les premières échéances nécessaires pour une appropriation du SCoT par la nouvelle équipe.

Il aborde ensuite la question du nombre de Vice-Présidents. Rappelant que le Comité syndical comportait jusqu'à ce jour 17 Vice-Présidents, M. GRISOLLET explique que les nouveaux statuts, en vigueur depuis le 01/04/2014, prévoient dorénavant 9 vice-présidences, chiffre qui peut être augmenté jusqu'à 12 vice-présidences. Il rappelle à cet effet les dispositions réglementaires qui président à la détermination du nombre de Vice-Présidents, telles qu'énoncées ci-après.

« Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents. (...) Cependant, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Aussi le nombre de Vice-Présidents du SCoT peut être :

- soit de 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, soit 9 Vice-Présidents,
- soit, conformément à l'article 11 des statuts du Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère, et à l'article L5211-10 du CGCT le nombre de Vice-présidents en Bureau peut être supérieur à 20% et dans la limite de 30% de l'effectif du comité syndical, soit 12 Vice-présidents. Cette décision doit être prise à la majorité des 2/3. »

Au vu des dispositions réglementaires et des contacts pris avec les Présidents des EPCI membres, M. GRISOLLET estime que le nombre maximum de 12 Vice-présidents semble constituer la meilleure solution pour que toutes les intercommunalités puissent être représentées, en se basant sur un nombre de vice-présidences attribué aux EPCI en fonction de leur taille. Le Président propose donc à l'assemblée de délibérer sur le nombre de 12 Vice-Présidents, et invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole avant de procéder au vote à main levée.

M. Christophe DUVERNE, Vice-Président sortant, prend la parole. Il exprime sa préférence pour le nombre de 9 vice-présidences, eu égard à l'expérience du mandat précédent (notamment en termes de mobilisation des élus pour les réunions du Bureau syndical), et estimant que le nombre de 9 VP permet aussi de parvenir à une représentativité pertinente du territoire. Il explique qu'il ne s'oppose pas fondamentalement à l'idée de fixer à 12 le nombre de vice-présidences, cependant au vu de la position qu'il vient d'exprimer, il votera contre lors du vote à main levée. M. GRISOLLET prend bonne note de ce retour d'expérience, et confirme l'importance de l'engagement des Vice-Présidents à être présents et mobilisés pour le SCoT.

En l'absence d'autre intervention, le Président propose de voter pour la proposition de fixer à 12 le nombre de vice-présidences au sein du Bureau syndical :

- Pour : 42
- Contre : 1
- Abstention : 0

Le nombre de Vice-présidences retenu est donc de 12.

A la question concernant la possibilité de voter pour une liste de Vice-Présidents, M. GRISOLLET explique qu'il ne s'agit pas d'un scrutin de liste mais d'un scrutin uninominal, et qui doit être réalisé Vice-président par Vice-président.

Le Président propose ensuite une suspension de séance.

Suspension de séance

A l'issue de la suspension de séance, un nouvel appel des délégués est réalisé, lequel confirme que le quorum est atteint pour la suite des débats.

M. GRISOLLET rappelle que, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau du Syndicat mixte du SCoT est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Il soumet à l'assemblée la proposition de conserver la composition actuelle, à savoir un Bureau syndical composé du Président et des 12 Vice-Présidents. La proposition est soumise au vote à main levée, elle est acceptée à l'unanimité.

Les candidatures aux postes de Vice-Présidents sont soumises à l'assemblée comme suit :

- 1^{er} VP : M. FREMY Didier (délégué CC VT)
- 2^e VP : M. QUEMIN André (délégué CC CND)
- 3^e VP : M. BERGER Dominique (délégué CAPI)
- 4^e VP : M. SIMONDANT Martial (délégué CC RSJ)
- 5^e VP : M. GROS Hubert (délégué CC BT)
- 6^e VP : M. COQUET Raymond (délégué CC VG)
- 7^e VP : M. LAVILLE Christophe (CAPI)
- 8^e VP : M. FERRARIS Patrick (délégué CC BD)
- 9^e VP : M. DUVERNE Christophe (délégué CC VH)
- 10^e VP : M. REY Christian (délégué CC CND)
- 11^e VP : M. DELDIQUE Jean-François (délégué CC VT)
- 12^e VP : M. BERGER Alain (délégué CAPI)

Il est alors procédé au vote du 1^{er} Vice-Président.

Le Président rappelle la candidature posée par M. FREMY Didier, puis fait un appel à d'éventuelles autres candidatures. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Les résultats du vote sont les suivants : 0 voix contre, 0 abstention, 43 voix pour. M. FREMY est élu à l'unanimité au poste de 1^{er} Vice-Président du SCoT Nord-Isère.

Il est procédé de même pour l'élection des onze autres Vice-Présidents. Tous sont élus à l'unanimité.

Les Vice-présidents élus sont donc les suivants :

- 1^{er} VP : M. FREMY Didier (délégué CC VT) avec 43 voix

- 2° VP : M. QUEMIN André (délégué CC CND) avec 43 voix
- 3° VP : M. BERGER Dominique (délégué CAPI) avec 43 voix
- 4° VP : M. SIMONDANT Martial (délégué CC RSJ) avec 43 voix
- 5° VP : M. GROS Hubert (délégué CC BT) avec 43 voix
- 6° VP : M. COQUET Raymond (délégué CC VG) avec 43 voix
- 7° VP : M. LAVILLE Christophe (CAPI) avec 43 voix
- 8° VP : M. FERRARIS Patrick (délégué CC BD) avec 43 voix
- 9° VP : M. DUVERNE Christophe (délégué CC VH) avec 43 voix
- 10° VP : M. REY Christian (délégué CC CND) avec 43 voix
- 11° VP : M. DELDIQUE Jean-François (délégué CC VT) avec 43 voix
- 12° VP : M. BERGER Alain (délégué CAPI) avec 43 voix

Le Président aborde ensuite le calendrier de travail : sont notamment fixées les dates des prochaines réunions du Bureau (le 25/06/2014 à 18h) et du Comité syndical (le 09/07/2014 à 18h30).

Les membres du bureau de vote sont invités à signer le PV des élections.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance du Comité syndical à 20h45.

La secrétaire de séance

Anne-Laure BARRAL-JOANNES

